

**Feuille de route du projet
territorial de santé mentale
de Moselle**

Décembre 2020

SOMMAIRE :

A- Piloter le projet : organiser le champ de la santé mentale

B- Mettre en œuvre le projet : améliorer la santé mentale par la conduite d'action

Axe 1 - Systématiser l'approche globale et coordonnée des parcours, décloisonner les acteurs

1-1 Etablir un coordonnateur du projet territorial de santé mentale

1-2 Intégrer des intervenants pivots en santé mentale

1-3 Renforcer l'équipe mobile d'appui médico-sociale (EMAMS)

1-4 Instaurer une plateforme téléphonique d'appui

1-5 Programme de formations et de stages croisés interprofessionnels

- Développer une action récurrente dans chaque CLSM
- Adapter les programmes de formation continue
- Renforcer l'offre de la Maison des adolescents

1-6 Développer les conseils locaux de santé mentale (CLSM) en lien avec les CLS

1-7 Programme de concertations et de synthèses pluridisciplinaires

- Soutenir les concertations interprofessionnelles
- Expérimenter la RCP en psychiatrie
- Renforcer le réseau des microstructures médicales en addictologie et expérimenter la microstructure médicale post COVID

1-8 Observer et mesurer l'offre et les besoins en santé mentale, suivre les évolutions

1-9 Informer le grand public et lutter contre la stigmatisation

Axe 2- Réhabiliter les patients et mieux associer les aidants

2-1 Programme d'autonomisation des patients

- Développer les thérapies psychosociales éducatives
- Instaurer de nouveaux programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) en psychiatrie
- Diffuser le programme de psychoéducation Profamille
- Faciliter l'accès aux programmes d'éducation thérapeutiques somatiques

2-2 Faciliter l'accès à une activité physique adaptée, à PRESCRIMOUV

2-3 Programme d'intégration de l'expérience patient

- Former les personnels à la démocratie sanitaire
- Recruter des médiateurs santé mentale, pairs-aidants

2-4 Programme d'accès à un logement accompagné

- Renforcer l'équipe réseau alternative à l'hospitalisation
- Appartements associatifs Charcot Sarreguemines
- Appartements associatif La Mouette Lorquin
- Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective
- Déployer le dispositif ACT « un chez soi d'abord » sur Metz Métropole

- Accompagner le déploiement de l'habitat inclusif

2-5 Programme d'accès à l'emploi

- Expérimenter un dispositif d'accompagnement vers l'emploi d'adultes handicapés et/ou en grande difficulté
- Expérimenter le travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) dans le champ de la santé mentale

2- 6 Incurie et santé mentale

2-7 Instaurer un dispositif de soins psychiatriques intensifs à domicile en alternative à l'hospitalisation

Axe 3- Améliorer la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes

3-1 Equipe mobile adolescents Moselle Est

3-2 Equipe mobile soins étude

3-3 Prise en charge précoce des adolescents et des jeunes adultes

3-4 Equipe de dépistage et de diagnostic précoce autisme TND, soins et intentions, aide à l'inclusion scolaire

3-5 Programme de collaboration médico-psychologique en périnatalité

- Créer une unité mobile de psychiatrie périnatale
- Créer une unité de pédopsychiatrie périnatale et petite enfance U3PE

3-6 Expérimenter la pluridisciplinarité en prévention spécialisée

3-7 Soutien psychologique dans le cadre de la Maison de la parentalité

3-8 Accès à une psychothérapie pour les jeunes adultes en situation de précarité

Axe 4 - Prévenir et gérer les situations de crise

4-1 Créer un nouveau centre d'accueil et de crise (CAC) en Moselle Est

4-2 Constituer une équipe mobile de soins post-urgences

4-3 Former aux premiers secours en santé mentale

4-4 Décliner le programme VIGILANS

4-5 Développer le réseau de la cellule d'urgence médico psychologique (CUMP)

4-6 Installer l'antenne Lorraine Nord du Centre régional du psycho traumatisme Grand Est

4-7 Etudier la santé psychologique, la santé au travail des soignants et personnels des EHPAD et des hôpitaux de la Moselle suite au COVID-19, projet CHIANTI

4-8 Proposer une offre universitaire renouvelée en matière de psycho traumatisme

Axe 5 - Renforcer la santé globale par un accès simultané aux soins somatiques et psychiatriques

5-1 Finaliser les projets de recomposition de l'offre de psychiatrie

- Reconstruire le CH Jury
- Recomposer l'offre de psychiatrie en Lorraine Nord

5-2 Développer un programme relatif aux déplacements et aux transports

5-3 Télémédecine et entretien à distance

5-4 Renforcer les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)

5-5 Optimiser le temps médical dans le cadre des exercices coordonnés

5-6 Expérimenter la conciliation médicamenteuse en psychiatrie

5-7 Programme visant à adapter les soins somatiques aux personnes souffrant de troubles et de handicap psychiques

- Créer des consultations dédiées aux personnes en situation de handicap
- Etendre le réseau Handident Alsace en Moselle

5-8 Favoriser la médiation interculturelle et l'interprétariat

5-9 Développer l'offre médico-sociale ACT, LHSS, LAM

5-10 Finaliser la recomposition de la filière hospitalière en addictologie de Metz-Thionville

5-11 Proposer une offre de stimulation magnétique trans crânienne répétitive

Axe 6 - Structurer la psychiatrie légale, lier la santé mentale et les sciences pénitentiaires

6-1 Prévenir les tentatives de suicide et le suicide des personnes sous-main de justice

6-2 Consolider les démarches de sevrages des personnes sous-main de justice

- Augmenter les interventions des CSAPA-CAARUD en détention
- Consolider les sevrages dans le cadre des aménagements de peine

6-3 Développer la visio-conférence au SMPR et à l'UHSA pour assurer des prises en charge ambulatoires et des missions de soutien aux autres unités sanitaires

6-4 Développer les articulations en levée d'écrou : SPIP, secteur médico-social et acteurs de l'hébergement et du logement accompagné

6-5 Intégrer le centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales au réseau des acteurs mosellans

6-6 Capitaliser les résultats du projet 54 d'équipe mobile de soutien à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles

6-7 Programme de renforcement de l'attractivité de la psychiatrie légale

- Constituer un projet d'enseignement commun SMPR - Pôle dangerosité CHS Sarreguemines – UHSA CPN Laxou
- Proposer des séminaires spécialisés aux internes et aux professionnels de santé
- Créer un diplôme universitaire de psychiatrie légale

6-8 Programme de partenariat psychiatrie, Justice et Forces de l'Ordre

- Former aux soins pénalement contraints
- Etablir une convention Justice / psychiatrie sur les expertises et les examens psychiatriques
- Etablir une convention sur les urgences psychiatriques

6-9 Aider à la mise en place du projet national des soins médico-psychologiques en CRA

6-10 Former aux soins sans consentement

Axe 7 transverse - Valoriser et intégrer la recherche universitaire et l'enseignement supérieur

A- Piloter le projet : organiser le champ de la santé mentale

Le projet est animé sur la base de trois instances principales :

- une équipe en charge de la conduite du projet composée du CHR Metz-Thionville, du CH Jury, du CH Lorquin, du CHS Sarreguemines, de l'HIA Legouest, du CMSEA, de l'UNAFAM et de l'ARS ;
- un comité de pilotage institutionnel (voir la composition ci-dessous) ;
- une assemblée générale ouverte à l'ensemble des acteurs du champ de la santé mentale, ayant pour objet d'informer et d'échanger.

Au sein de l'équipe projet sont nommés en tant que de besoins des animateurs de groupes et deux pilotes, l'un sanitaire et l'autre médico-social.

Les membres du comité de pilotage sont :

- la Préfecture de la Moselle
- la Région Grand Est
- le Département de la Moselle
- le Conseil Territorial de Santé Lorraine Nord
- la Ville de Metz
- la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville
- la Cour d'Appel de Metz
- le Tribunal Judiciaire de Thionville
- le Tribunal Correctionnel de Sarreguemines
- l'Université de Lorraine
- la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale
- la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle
- la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Moselle
- la Direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Moselle
- l'URPS Médecins libéraux Grand Est
- l'URPS Pharmaciens Grand Est
- l'URPS Sages-Femmes Grand Est
- l'URPS Infirmiers Grand Est Grand Est
- la CPAM de la Moselle
- la MSA Lorraine
- l'HIA Legouest de Metz
- le CH de Jury
- le CH de Lorquin
- le CHS de Sarreguemines
- le Groupe UNEOS
- la Clinique Sainte-Marguerite de Novéant-sur-Moselle
- Centre Mathilde Salomon Fondation Vincent de Paul de Phalsbourg
- FILIERIS Est
- le Groupe CLINEA
- le Groupe INICEA
- PSYPRO
- l'Association CMSEA
- l'Association APEI Moselle
- l'EPDAH Les Tournesols de Marly
- la Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est
- l'UNAFAM
- l'Association Régionale des Organismes HLM de Lorraine
- les Groupes d'Entraide Mutuelle de la Moselle

Les groupes de travail constituent une modalité supplémentaire mobilisable au besoin. Au terme des travaux d'élaboration du projet, trois sujets nécessitent la conduite de nouveaux groupes de travail : les personnes âgées ; les ressources humaines ; la santé mentale et le travail.

Les conséquences de la crise épidémique COVID19 et leur prise en compte par les différents acteurs du champ de la santé mentale feront l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe projet.

La prise de fonction d'un coordonnateur dédié à l'animation du projet sera déterminante pour maintenir la dynamique d'acteurs et soutenir la conduite d'actions. Le coordonnateur sera intégré à l'équipe projet.

La feuille de route du projet est composée de six axes stratégiques regroupant des actions et complétés par un septième axe transverse. Pour plus de cohérence, certaines actions sont associées au sein de programmes combinant plusieurs stratégies d'intervention sur une même thématique.

Les 6 axes stratégiques sont :

- 1- Systématiser l'approche globale et coordonnée des parcours, décloisonner les acteurs
- 2- Réhabiliter les patients et mieux associer les aidants
- 3- Améliorer la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes
- 4- Prévenir et gérer les situations de crise
- 5- Renforcer la santé globale par un accès simultané aux soins somatiques et psychiatriques
- 6- Organiser le champ de la psychiatrie légale, de la santé mentale et des sciences pénitentiaires

L'axe transverse est dédié à la création de liens entre le secteur de la recherche universitaire et de l'enseignement supérieur et les acteurs du champ de la santé mentale.

Sur un plan méthodologique, l'équipe projet veillera à promouvoir, à intégrer et à adapter au contexte :

- les orientations des politiques publiques ;
- les données actualisées de la science et les recommandations de bonne pratique ;
- les données probantes en santé publique.

Deux hypothèses de travail seront prises en considération par l'équipe projet et par le coordonnateur pour les actions bénéficiant d'une évaluation positive :

- extension du périmètre géographique d'intervention et des publics cibles ;
- transfert d'expérience pour reproductibilité par un autre porteur sur un autre territoire.

L'équipe projet travaillera à rechercher des complémentarités et des synergies entre les actions menées.

Sur le plan financier, la recherche et la mobilisation de co financements complémentaires aux fonds attribués par le Ministère de la Santé et l'ARS constitue un enjeu important.

B- Mettre en œuvre le projet : améliorer la santé mentale par la conduite d'actions

Axe 1 - Systématiser l'approche globale et coordonnée des parcours, décloisonner les acteurs

1-1 Etablir un coordonnateur du projet territorial de santé mentale

Nouvelle action avec un portage à définir. Le poste sera placé sous l'autorité fonctionnelle de l'équipe projet dans le cadre d'une lettre de mission annuelle fixant des priorités au regard des orientations de la feuille de route et des réflexions des instances PTSM.

Objectifs : organiser et maintenir une dynamique d'acteur dans le champ de la santé mentale en Moselle ; assurer la conduite du projet.

Les missions : animer les instances ; mobiliser et accompagner les acteurs dans leurs réflexions et dans la mise en œuvre des actions du projet, dans l'émergence et le montage de nouvelles actions ; assurer une veille comparative avec les autres PTSM ; prendre appui sur les CLSM et les CLS ; informer les acteurs du champ de la santé mentale ; organiser une communication ; évaluer le projet ; suivre et intégrer les évolutions de la politique de santé ; travailler à la mise en place d'outils partagés PTSM (espace en ligne ; site internet ; annuaire).

Le territoire cible : Département de la Moselle.

La mise en œuvre et le calendrier : dans le cadre de l'équipe projet, définir une fiche de poste et une lettre de mission, choisir un porteur et recruter une personne en 2021.

1-2 Recruter des intervenants pivots en santé mentale

Deux nouvelles actions portées par le CH Jury et le CH Lorquin visant à intégrer une nouvelle fonction de coordonnateurs de parcours – gestionnaires de cas dans les équipes de soins.

Partenaires : professionnels de santé libéraux ; établissements et services médico sociaux ; dispositifs d'appui à la coordination ; acteurs sociaux ; acteurs de l'hébergement et du logement accompagné ; acteurs de l'emploi.

Objectifs: assurer la continuité, l'efficacité et l'efficience des soins et des services au patient ; favoriser la réadaptation du patient ; améliorer sa qualité de vie et celle de ses aidants.

Missions : évaluer le niveau d'intervention requis pour chaque patient ; mobiliser les ressources et coordonner les services utiles en intra et extra hospitalier ; favoriser la participation active du patient et des aidants.

Territoire: les secteurs de psychiatrie des CH de Jury et de Lorquin.

Mise en œuvre : sous condition de financement, recrutement d'un binôme travailleur social (éducateur ou CESF) – professionnel de santé (IDE ou psychologue) dans un délai de un mois.

Budget prévisionnel : 95 000 € par binôme par établissement X 2 = 190 000 € par an.

Evaluation : décompensation fortuite, observance, ré hospitalisation, durée moyenne de séjour, « perdus de vue »

1-3 Renforcer l'équipe mobile d'appui médico-sociale (EMAMS)

Action expérimentale lancée en 2019 et portée par le CH Jury et l'EPDAH de Marly. Création d'une offre de coordination entre la psychiatrie et le secteur médico-social.

Contexte : évolution et intégration institutionnelle d'un partenariat initié au début des années 2010.

Partenaires : équipes MDPH ; équipe relais handicaps Rares Nord-Est ; équipe mobile d'intervention et d'accompagnement médicosocial de Vic Sur Seille ; GEM ; UNAFAM ; services intervenant à domicile, SAMSAH, SSIAD, SAVS, SATHMO et SAD ; Collectif Handicap 57.

Objectifs : prévenir les ruptures de parcours pour les personnes en situation de handicap et l'épuisement des professionnels et des aidants.

Missions : intervenir précocement pour évaluer et orienter les personnes en situation de handicap en difficulté ; informer et former les professionnels et les proches-aidants (connaissances et compréhension des troubles, des dispositifs, des outils-leviers et des guides et leur adaptation ; les postures).

Mise en œuvre : équipe pluridisciplinaire associant des professionnels de la psychiatrie et du secteur médicosocial (IDE, éducateur et psychologue) déjà constituée avec des interventions à la demande, extension du périmètre géographique sous condition de financement.

Publics cibles : personnes en situation de handicap reconnu ou éligible à une orientation médicosociale, atteinte par des troubles psychiatriques ou en situation de souffrance psychique ; aidants et professionnels.

Territoire : ensemble du secteur de psychiatrie du CH Jury.

Budget et calendrier : FIR ARS 2019 ; besoin de financement 2020 de 316 700 €.

1-4 Instaurer une plateforme téléphonique d'appui

Nouvelle action portée par le CH de Jury. Offre de coordination et de liaison entre la psychiatrie, la médecine libérale et le secteur médico-social.

Objectifs : prévenir l'aggravation des situations cliniques et les décompensations ; améliorer les orientations et la programmation des suivis ambulatoires et des hospitalisations en psychiatrie.

Partenaires : médecins libéraux ; ESMS.

Missions : réceptionner, analyser les besoins des patients et des professionnels pour orienter vers une offre adaptée, rendez-vous au SPUL pour évaluation, orientation vers une prise en charge ambulatoire, intervention de l'équipe mobile post urgence.

Mise en œuvre : moyens du SPUL CAC mobilisés en amorce depuis le 4^e trimestre 2020, service actif 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les médecins libéraux ; perspective de formation et de mobilisation d'une infirmière de pratique avancée (IPA) en relais avec extension du service aux ESMS.

Evaluation : nombre et typologie des appels, pathologies et troubles concernées ; nombre de passage au SAU ; taux d'hospitalisation.

1-5 Programme de formations et stages croisés interprofessionnels

- développer une action récurrente dans chaque CLSM

Deux actions existantes : action récurrente du CLSM du territoire messin depuis 2018 ; action en relance sur le territoire de la CAPFT dans le cadre du contrat local de santé et de la mise en place d'un CLSM.

Portage à assurer par le coordonnateur CLSM ou autre acteur volontaire.

Objectif : accroître les connaissances des professionnels ; favoriser le partage d'expérience et l'étude de cas pratiques entre professionnels de différents secteurs.

Partenaires : établissements de santé mentale ; EMPP ; UNAFAM ; GEM ; CNASM Lorquin ; Collectivités Territoriales et EPCI ; ARS DT-57.

Budget prévisionnel : variable selon les besoins des territoires ; estimation à 2 000 € par session de 15 personnes environ, environ 20 000 € pour 10 sessions par an à répartir sur l'ensemble du Département.

- adapter les programmes de formation continue

Nouvelle action à développer par les gestionnaires d'établissements de santé, de santé mentale, d'ESMS et par les représentations des professionnels de santé libéraux en partenariat avec l'équipe projet PTSM.

Objectifs et publics cibles : favoriser les formations partagées entre professionnels issus de différents secteurs hospitalier, médico-social, social, permettre le partage d'expérience et la découverte réciproque des missions et des limites propres à chacun, étudier des cas pratiques sur un plan global.

Partenaires : équipe projet PTSM ; CLS et CLSM ; intervenants picots en santé mentale ; dispositifs d'appui à la coordination.

- renforcer l'offre de la Maison des adolescents

Action de renforcement de l'offre de formation en psychopathologie, en pratiques soignantes proposée chaque année par la Maison des adolescents de Moselle du CH de Jury.

Partenaires : Collectivités Territoriales et EPCI ; CLS et CLSM.

Publics et territoires cibles : professionnels en contacts avec les adolescents de tout le Département.

Modalités de mise en œuvre, budget et évaluation restent à définir.

1-6 Développer les conseils locaux de santé mentale CLSM

Renforcement d'actions existantes et lancement de nouvelles actions. Action de concertation et d'interface des acteurs de la santé mentale sur un territoire de proximité.

Contexte :

- 1 CLSM en fonctionnement sur le territoire messin porté par le CH Jury en lien avec la Ville et la Métropole de Metz, la DT-57 ARS ;
- 1 CLSM en préfiguration porté par la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (CAPFT) en lien avec le CHR, le Centre de soins du Grand Est CLINEA, la DT-57 ARS ;
- des contractualisations et des réseaux d'acteurs à valoriser : contrats de ville et de ruralité, contrats locaux de santé ; contrats de relance et de transition écologique (à venir).

Objectifs : renforcer la cohésion des territoires et le réseau des acteurs par une animation dédiée à la santé mentale ; viser une couverture de l'ensemble du territoire mosellan en tenant compte des spécificités territoriales ; articuler les CLSM, rechercher des complémentarités et faciliter les retours d'expériences et le transfert d'actions.

Porteurs : établissements de santé mentale ; élus et services des Communes et EPCI ; ARS DT-57.

Partenaires : Collectivités Territoriales et EPCI ; Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale Centre Collaborateur OMS Lille ; GEM ; UNAFAM ; acteurs volontaires du champ de la santé mentale.

Missions : observer les besoins locaux pour définir une stratégie globale ; permettre l'accès aux soins psychiatriques et assurer la continuité des soins ; favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la citoyenneté des usagers ; lutter contre la stigmatisation et les discriminations, agir en prévention et promouvoir la santé mentale.

Mise en œuvre : pour 2021, lancer le CLSM CAPFT ; préfigurer un CLSM sur le territoire du Val de Fensch et de la Vallée de l'Orne, étudier la mise en place de CLSM sur les territoires de Moselle Est et Moselle Sud en consultant les élus dans le cadre de la promotion des CLS et de la nouvelle contractualisation de l'Etat

Territoire : ensemble du Département à terme ; un périmètre d'intervention propre à chaque conseil en fonction des spécificités territoriales et des engagements politiques.

Budget prévisionnel : financement d'un temps de coordinateur à estimer par projet.

Evaluation : taux de couverture du territoire et de la population du Département ; nombre de CLSM.

1-7 Programme d'actions de concertations et synthèses pluridisciplinaires

- Expérimenter la RCP en psychiatrie

Nouvelle action à faire émerger au sein des établissements de santé mentale volontaires.

Objectif : évaluer et améliorer les pratiques professionnelles ; améliorer la prise en charge des patients.

Public cible : patients relevant d'une prise en charge complexe, nécessitant l'intervention de multiples disciplines pour le diagnostic et le traitement, par exemple : patients présentant un trouble du neuro développement avec des comportements problèmes perturbant l'organisation des structures d'accueil et l'intégration communautaire.

Partenaires : professionnels de santé libéraux et ESMS ; patients et leurs proches aidants.

Modalités prévisionnelles de mise en œuvre : cibler un public, prendre appui sur les pratiques existantes comme les réunions de service et de synthèse ; intégrer les moyens de communication à distance.

- Soutenir la concertation interprofessionnelle

Une nouvelle action portée par le CLSM du territoire messin, le CH Jury et les bailleurs sociaux visant la création d'une commission pluridisciplinaire d'aide aux personnes en difficulté psychosociale.

Objectif : aider à résoudre les situations complexes (problématiques multiples) des adultes en difficulté psychosociale, prévenir et traiter les ruptures de parcours des personnes ; favoriser le travail inter secteur et rompre l'isolement des professionnels

Partenaires : médecins libéraux ; Centres Moselle Solidarité du Département ; DDCS-57 ; CCAS ; CMP du CH Jury ; mandataires judiciaires à la protection des personnes, Actives, AT57, UDAF 57 ; UNAFAM ; GEM.

Territoire : Metz Métropole.

Modalités et calendrier : phase de conception de novembre 2020 à janvier 2021, recenser les acteurs volontaires, définir des règles de fonctionnement en traitant les aspects juridiques et éthiques, préparer une formation et des stages croisés ; phase de mise en œuvre de février 2021 à décembre 2021, faire signer aux parties prenantes une convention et une charte éthique, promouvoir la commission et informer sur son rôle et sa saisine, réunir la commission, évaluer.

Budget prévisionnel : estimation de 4 800 € au total, temps de coordination, formation et salles.

Evaluation : nombre et typologie des situations, descriptif des réponses ; nombre et typologie des professionnels formés et participants à la commission.

Une autre action est menée sur le territoire bassin houiller de Moselle Est par les CMP Freyming Merlebach et de Forbach du CHS Sarreguemines avec le CMSEA et l'UDAF 57. Les modalités de soutien et de renforcement de cette action restent à définir.

- Renforcer le réseau des microstructures médicales en addictologie et expérimenter la microstructure médicale post COVID

Action existante à renforcer, offre de soins ambulatoire au sein de cabinets libéraux de médecins généralistes dans certaines Communes : Volkrange-Thionville, Metz, Freyming Merlebach, Stiring-Wendel, et Sarralbe.

Objectifs et public cible de la microstructure en addictologie : offrir une prise en charge ambulatoire, globale et pluridisciplinaire (médicale, psychologique, sociale) en proximité des personnes souffrant de conduites addictives ; optimiser la prise en charge précoce des vulnérabilités (les patients sont inclus sur décision médicale).

Modalités de mise en œuvre : recenser des cabinets libéraux volontaires pour intégrer la pratique, recueillir leur engagement et solliciter un arbitrage pour financement.

Objectif et public cible de la microstructure post COVID : adapter le modèle des microstructures médicales à l'accompagnement pluri professionnel de qualité et de proximité à des patients fragilisés somatiquement, socialement et psychologiquement par la crise COVID19.

Partenaires : CSAPA CAARUD CMSEA ; Coordination des microstructures Grand Est ; Coordination nationale des réseaux de microstructures médicales (CNRMS) ; représentants des professionnels libéraux, URPS et Ordres.

Budget prévisionnel : fondé sur le modèle économique article 51 à compter du 01/01/2020 (financement expérimental dans le cadre d'une procédure dérogatoire au droit commun).

Evaluation : file active, typologie des profils patients ; volume et typologie d'acte par professionnel ; nombre de réunions de concertation pluridisciplinaire.

1-8 Observer et mesurer l'offre et les besoins en santé mentale, suivre les évolutions

Nouvelle action avec un double niveau de portage : l'équipe projet et le coordonnateur PTSM pour le Département ; les CLSM au niveau territorial, en proximité.

Partenaires : établissements de santé et de santé mentale ; ESMS ; acteurs sociaux, de l'hébergement et du logement accompagné, de l'insertion ; Collectivités Territoriales et EPCI ; Services ARS.

Objectifs : améliorer en continu la connaissance de l'état de santé de la population, des offres et des déterminants de la santé mentale en Moselle et analyser les spécificités territoriales ; contribuer à l'évaluation des besoins ; partager une vision commune ; consolider et actualiser les données du diagnostic PTSM et les mettre à disposition des partenaires, des CLS et des CLSM pour une visée opérationnelle ; identifier les évolutions de l'offre et les partager avec les acteurs professionnels concernés, avec la population.

Public et territoire : potentiellement tous types de publics, ensemble ou partie du territoire départemental avec des choix à opérer selon les priorités fixées par les instances PTSM.

Modalités de mise en œuvre : à définir en équipe projet en lien avec les instances PTSM ; capitaliser et interpréter les études de territoire réalisées en lien direct ou indirect avec le champ de la santé mentale pour améliorer les dispositifs existants ; s'intéresser au domaine de la responsabilité populationnelle ; valoriser les publications de référence et les études probantes éditées au niveau national.

Budget prévisionnel : à déterminer dans le cas d'un éventuel recours à un prestataire

Evaluation : nombre et typologie des études réalisées et des actions PTSM ayant approprié du contenu.

1-9 Informer le grand public et lutter contre la stigmatisation

Action de promotion de la santé mentale, d'éducation, de contact avec un double niveau de portage : l'équipe projet et le coordonnateur PTSM pour le département ; les CLSM au niveau territorial. Ce type d'action est menée de façon récurrente sur deux territoires : Ville et Métropole de Metz dans le cadre du CLSM et de la semaine d'information en santé mentale (SISM) ; Ville de Thionville et Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville dans le cadre du CLS et de la SISM.

Partenaires : acteurs volontaires ; Collectivités Territoriales et EPCI ; UNAFAM ; GEM ; CNASM Lorquin.

Objectifs : changer les représentations et les perceptions en population générale sur des sujets de santé mentale, informer et sensibiliser ; apporter des connaissances par le débat ; susciter des nouveaux partenariats et étendre le réseau des acteurs du champ de la santé mentale ; améliorer la visibilité et la lisibilité de la santé mentale dans les médias

Mise en œuvre : organiser des temps d'échange entre le grand public et des professionnels, des usagers et des aidants ; développer les partenariats et les réseaux ; faire connaître les ressources de proximité ; utiliser les technologies de l'information et de la communication ; prendre appui sur les SISM et répartir des actions tout au long de l'année.

Evaluation : nombre et typologie des actions ; retours presse ; participation et engagements de nouveaux partenaires ; enquêtes questionnaires de satisfaction.

Axe 2- Réhabiliter les patients et mieux associer les aidants

2-1 Programme d'autonomisation des patients

- Développer les thérapies psychosociales éducatives

Instaurer de nouveaux programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) en psychiatrie

Un programme porté par le CHS Sarreguemines (le seul en Moselle) avec un second projet en préparation sur les troubles du comportement.

Objectif : accompagner le montage de nouveaux projets et faciliter l'accès des publics à cette offre ; expérimenter la localisation des programmes hors les murs des institutions dans des lieux neutres.

Porteurs : à définir, établissements de santé mentale, ESMS, dispositifs d'appui à la coordination, structures d'exercice libérale coordonnée par exemple.

Partenaires : ESMS ; UNAFAM ; GEM ; Collectivités Territoriales et ECPI notamment dans le cadre des CLS et des CLSM.

Budget : FIR ARS sur la base d'un modèle économique forfaitaire lié à l'activité (politique régionale ARS).

Diffuser le programme de psychoéducation Profamille

Programme appliqué par des équipes des CH de Jury et de Lorquin à destination des familles et aidants de personnes souffrant de troubles schizophréniques et apparentés.

Missions : permettre aux familles et aux aidants de mieux comprendre comment faire avec un malade et gérer les problèmes, à renforcer leur compétence et leur habileté dans la gestion du stress, à les entraîner dans la résolution des problèmes et dans la mobilisation de recours aux services efficaces.

Objectifs : intégrer de nouvelles familles et aidants dans le programme pour renforcer leur habiletés et leurs compétences sociales, les entraîner ; étudier la possibilité de former de nouvelles équipes au programme et ainsi améliorer la couverture territoriale.

Modalités : un premier module de 14 séances (4 heures par séance) sur 4 thèmes : Éducation sur la maladie : modifier les attributions, permettre de comprendre ; Développer les habiletés relationnelles : améliorer sa relation avec le malade, baisser la tension, mieux aider la personne ; La gestion des émotions et le développement de cognitions adaptées : prendre plus de plaisir, augmenter la confiance en soi... ; Développer des ressources : un réseau social soutenant et associatif, tenir sur la durée et pouvoir faire face à des aléas et préparer l'avenir ;

Le second module d'approfondissement est destiné à renforcer les apprentissages et favorise la mise en application des savoir-faire. Il comporte deux séances de révision collective (à 6 mois et 1 an), 4 séances d'approfondissement sans les animateurs et 9 révisions mensuelles par correspondance.

Partenaires : Réseau Profamille ; GEM ; UNAFAM ; établissements de santé mentale ; structures libérale d'exercice coordonné.

Evaluation : taux de rechute et de ré hospitalisation des patients ; accès à un emploi.

- Faciliter l'accès aux programmes d'éducation thérapeutiques (ETP) somatiques

Action à faire émerger en partenariat avec les porteurs de programme ETP notamment les établissements de santé et les dispositifs d'appui à la coordination (réseau de santé).

Porteurs potentiels : CLS et CLSM, établissements de santé mentale et ESMS.

Partenaires : Espace Ressources ETP Grand Est ; Associations d'usagers.

Territoire : ensemble du Département.

Autres modalités restent à définir.

2-2 Faciliter l'accès à une activité physique adaptée, à PRESCRIMOUV

Nouvelle action visant à optimiser le programme régional d'activité physique adapté sur prescription médicale en intégrant les publics du champ de la santé mentale dans le programme régional Grand Est d'activité physique adaptée prescrit sur ordonnance.

Porteurs : Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est ARS DT-57 ; établissements de santé mentale et ESMS.

Partenaires : Collectivités Territoriales et EPCI notamment dans le cadre CLS et CLSM ; GEM ; UNAFAM.

Publics cibles : patients du champ de la santé mentale atteints par une maladie chronique somatique visée par le programme PRESCRIMOUV.

Modalités : à définir et à adapter localement selon l'offre PRESCRIMOUV disponible.

Territoire : ensemble du Département.

Budget prévisionnel : des moyens sont déjà engagés dans le programme, les besoins complémentaires sont à estimer notamment dans le cadre des CLS et CLSM.

2-3 Programme d'intégration de l'expérience patient

- Former les personnels à la démocratie sanitaire

Deux nouvelles actions de formation portées par les CH Jury et de Lorquin.

Objectif : former les professionnels à l'intégration du vécu des patients et des aidants dans la pratique de soins et d'accompagnement.

Public cible : professionnels de la psychiatrie.

Mise en œuvre : prendre en compte le référentiel de compétence IPDS Institut pour la démocratie en santé (fondé par la FHF, EHESP et ex CISS aujourd'hui France Assos Santé), à savoir questionner éthiquement, écouter, annoncer et expliquer un processus de soins ou d'accompagnement, évaluer et prendre en compte l'état psychologique de la personne, co construire une décision avec la personne soignée et/ou ses proches, comprendre et prendre en compte les représentations sociales, culturelles et religieuses, travailler avec d'autres professionnels.

Partenaires : UNAFAM ; UDAPEIM ; GEM.

Budget : 4000 € par formation X 2 établissements = 8 000 €.

- Recruter des médiateurs santé mentale, pairs-aidants

Deux nouvelles actions portées par les CH de Jury et de Lorquin visant à intégrer une nouvelle fonction au sein des équipes de soins.

Partenaires : UNAFAM ; GEM.

Objectif : mobiliser la pratique de pair à pair au sein des équipes soignantes et des prises en charges en psychiatrie.

Missions : assurer l'interface entre les équipes soignantes et les patients, partager son expérience patient et informer sans se substituer aux soignants, apporter une aide au patient dans la gestion du quotidien.

Mise en œuvre : recruter une personne stabilisée qui présente ou a présenté des troubles (expérience des services de soins en santé mentale) apte à travailler et à se professionnaliser ; former et intégrer la personne dans une équipe de soins.

Budget prévisionnel : 20 000 € par médiateurs, 15 000 € pour 0,5 ETP et 5 000 € de frais de formation ; besoin de 40 000 €.

Evaluation : formation et maintien dans l'emploi des personnes ; enquête questionnaire équipe de soins, pairs aidants et patients.

2-4 Programme d'accès à un logement accompagné

- Renforcer les compétences de l'équipe réseau alternative à l'hospitalisation

Action de renforcement d'une offre de soins ambulatoire existante par apport de nouvelles compétences.

Contexte : l'équipe réseau suit à domicile 7 jours sur 7 plus de 100 patients ayant été hospitalisés accueillis au sein de dispositifs de logement accompagné (famille gouvernante, maison relais, résidence accueil, appartements associatifs, logement inclusif, résidence sociale, intermédiation locative et autres).

Objectif : renforcer le soutien et l'éducation au savoir habiter des patients de retour dans un logement en intégrant des compétences sociales ; prévenir les rechutes et les ré hospitalisations.

Modalités : recruter et intégrer deux moniteurs éducateurs au sein de l'équipe.

Budget prévisionnel : 2 X 45 000 € pour 2 équivalent temps plein = 90 000 €.

- Appartements associatifs Charcot Sarreguemines

Offre de 17 logements indépendants sur le site du CHS Sarreguemines créés dans le cadre du projet médical d'établissement.

Public cible : patients adultes chroniques stabilisés en sortie d'hospitalisation de psychiatrie, patients confrontés à des échecs lors de tentatives de retour en milieu extérieur.

Objectifs : disposer d'un lieu propice à l'apprentissage des patients au savoir habiter et à l'acquisition des habiletés nécessaires pour être autonome ; augmenter la capacité de l'offre.

Modalités : création de nouveaux appartements ; signature de contrat de soins.

Evaluation : nombre de patients orientés vers un logement autonome au-delà des appartements associatifs ; taux de rechute et de ré hospitalisation.

Budget prévisionnel complémentaire : à estimer pour la création de nouveaux logements.

- Appartements associatifs La Mouette Lorquin

Nouvelle action en réflexion portée par le CH Lorquin et l'Association La Mouette.

Objectif et public cible : créer une offre de 15 logements accompagnés sur le site du CH Lorquin pour accueillir des patients sortant d'hospitalisation vers l'autonomie.

Des locaux désaffectés sur le site du CH Lorquin pourraient faire l'objet d'une réhabilitation. Le recrutement d'un moniteur éducateur est envisagé. Les autres modalités restent à définir.

- Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective

Action expérimentale portée par un groupe d'acteurs mosellans : UDAF de la Moselle, Association AMLI, Batigère Présence Habitat, Association Est Accompagnement, Fondation Armée du Salut, Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes ; CH de Jury

Objectif et public cible : expérimenter une nouvelle forme d'accompagnement inter sectorielle (sociale, médico-sociale et sanitaire) dédiée aux personnes en situation de grande marginalité, confrontée à la souffrance et à l'exclusion.

Modalités et budget prévisionnel : une demande a été déposée par les acteurs dans l'appel à manifestation d'intérêt national « accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » co-porté DIHAL-DIPLP ; la suite dépend des résultats de l'instruction.

- Déployer le dispositif ACT « un chez soi d'abord » sur Metz Métropole

Nouvelle action à faire émerger visant à créer une offre médico-sociale de 55 places.

Porteur : à constituer par des acteurs sanitaire, social, médico-social et du logement groupement pour structurer un cadre pluridisciplinaire avec constitution d'un groupe de coopération sociale ou médico-sociale (GCSMS).

Partenaires : ARS DT-57, DDCS-57 ; CHR Metz-Thionville ; CH Jury ; CLSM du territoire messin ; représentants des bailleurs sociaux et privés, ARRELOR - Union Régionale HLM du Grand Est ; Metz Métropole et Ville de Metz ; ESMS ; SIAO ; acteurs sociaux, de l'hébergement et du logement accompagné, de l'insertion ; Administration Pénitentiaire.

Public cible : personnes sans abri, majeures sans limite d'âge, en situation régulière, présentant des troubles psychiatriques sévères, présentant des besoins élevés, en demande.

Objectifs : rétablir, faire accéder à un logement et soutenir le maintien, développer l'accès aux droits, aux soins et à l'autonomie, favoriser l'intégration sociale.

Contexte : Metz Métropole lauréat et animateur de la démarche un logement d'abord ; convention d'accès à un logement signée entre le CH Jury et les bailleurs sociaux ; expérience de l'équipe réseau alternative à l'hospitalisation (ERAH) et EMPP du CH Jury.

Modalités et calendrier : à déterminer sur la base d'une conduite de projet adaptée au cahier des charges national ; tout d'abord, finaliser un diagnostic de territoire, réunir les parties prenantes pour présenter la démarche et poser l'opportunité d'un engagement au premier trimestre 2021.

Territoire : Metz Métropole et territoires alentours.

Budget prévisionnel : 192 000 € en année N et 385 000 € en N+1 si le projet est sélectionné, crédits ONDAM et BOP 177.

Evaluation : si création du dispositif, rapport d'activité annuelle et démarche d'évaluation interne et externe prévue dans le Code de l'action sociale et familiale, enquête satisfaction.

- **Accompagner le déploiement de l'habitat inclusif**

Action lancée en 2018 en Moselle à renforcer. Plusieurs projets mis en œuvre : 8 logements à Saint-Avold avec l'Association Envol Lorraine (personnes à troubles du spectre autistique) ; 8 à Metz avec AMLI Présence Habitat ; 5 à Nilvange avec AMLI Présence Habitat et Emplois familiaux de Moselle ; 4 à Créhange avec AMLI Présence Habitat et UDAF 57.

Portage : ARS DT-57 et Département de la Moselle pour la partie stratégie et mise en œuvre de la politique nationale ; des personnes morales de statuts divers pour la gestion : association, bailleur social, personne morale de droit privé à but lucratif, Collectivité Territoriale, CARSAT ; la plateforme handicap 57 portés par les Associations ALYS et APF France Handicap pour l'accompagnement des publics cibles.

Partenaires : Conférence des financeurs de la Moselle ; Collectivités Territoriales et EPCI ; Associations locales de loisirs, culturelles, sportives ; GEM.

Objectif : développer des offres d'habitat regroupé alternative à l'hébergement en institution assorti d'un projet de vie sociale et partagée, veiller à la répartition des offres sur l'ensemble des territoires.

Publics cibles : personnes handicapées et âgées sur la base de leur libre choix, souhaitant un logement en propre mais pas assez autonomes pour vivre seules ou être isolées, sans condition d'orientation par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH).

Budget prévisionnel : à déterminer lors du montage et du dépôt de nouveaux projets dans les appels à candidature habitat inclusif (principe de forfait annuel par personne modulable selon divers critères).

Territoire : ensemble du Département.

Evaluation : nombre de places existantes et créées chaque année ; localisation des offres et couverture du territoire, zones blanches.

2-5 Programme d'accès à l'emploi

- **Expérimenter un dispositif d'accompagnement vers l'emploi d'adultes handicapés et/ou en grande difficulté**

Nouvelle action expérimentale portée par Etape habitat.

Partenaires : diverses organismes de formation et d'accès à l'emploi, CRP Alpha Plappeville, GRETA, Missions locales, Pôle emploi, Cap Emploi, MDPH et CMP.

Objectif : créer un dispositif d'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou en grande difficultés.

Publics cibles : jeunes adolescents et adultes de 16 à 30 ans présentant des difficultés sociales, économiques, affectives, rencontrant des problématiques de santé ne relevant pas du champ du handicap ou bénéficiant de la reconnaissance d'un handicap par la MDPH.

Modalités : recruter et mobiliser un éducateur à temps plein

Territoire : sites d'implantation Etape Habitat, Metz, Montigny-lès-Metz et Boulay.

Budget prévisionnel: 60 000 € pour 1 équivalent temps plein éducateur, 1 véhicule en location et un fond de secours pour loyer et repas ; un financement a été octroyé dans le cadre d'un appel à projet du plan pauvreté dont le montant est à préciser.

Evaluation : nombre de jeunes accompagnés, en formation, en emploi, en soins, avec un logement.

- **Renforcer l'accès au travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)**

Action existante portée par le CSAPA-CAARUD Les Wads CMSEA à renforcer : orientation.

Objectif et public cible: travailler la pré-employabilité et l'insertion de jeunes de 16 à 25 ans en errance sans domicile fixe (squats, rue, hébergement précaire), en rupture familiale, en situation de grande précarité, d'exclusion et de stigmatisation, vivant notamment de la mendicité.

Missions : octroyer une rémunération légale en fin de journée pour un travail avec un minimum de contraintes (pas de qualification ou d'expérience particulière requises ; pas d'engagement de durée) afin de développer l'estime de soi, un savoir-faire et un savoir-être professionnels.

Pour les professionnels, TAPAJ constitue un nouvel outil pour aller à la rencontre de ce public souvent réfractaire à toute démarche auprès des institutions. TAPAJ peut permettre d'initier une démarche d'accompagnement visant, à terme, l'autonomie du jeune.

Modalités de mise en œuvre : démarcher des partenaires publics et privés (entreprises, collectivités...) susceptibles de proposer des missions compatibles, programmée par session de 4 heures sur un mois renouvelable ; identifier et recruter des jeunes éligibles et suivre les jeunes sur leur lieu de travail.

Autres modalités restent à définir.

2- 6 Incurie et santé mentale

Action à porter dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) animé par la DDT avec une charte partenariale.

Partenaires : ARS DT-57 ; Communes, Elus ; services sociaux du Département ; Bailleurs ; DDT ; ANAH ; DDCS-57 ; CAF ; MSA ; Forces de l'Ordre ; SDIS.

Contexte : l'incurie constitue un signe potentiel de perturbation de la santé mentale, identifié dans des pathologies psychiatriques et des états de souffrance psychique et sociale sans diagnostic psychiatrique ; les services de psychiatrie fonctionnent différemment selon les établissements et les secteurs.

Public cible : personne avec une absence de souci de soi et/ou d'autrui, isolée, généralement en non demande d'aide et vivant depuis longtemps dans cette situation, dont le mode d'occupation du logement présente un problème sanitaire, de sécurité pour elles-mêmes et/ou leur environnement.

Objectif : améliorer la santé mentale des personnes en situation d'incurie, évaluer, accompagner et prendre en charge ces personnes pour limiter les effets de l'incurie, réduire les risques et éviter une répétition.

Modalités de mise en œuvre : réaliser un état des pratiques sur le Département pour connaître l'existant, partager les données du pôle départemental et cartographier les situations ; articuler les offres et organiser des interventions si nécessaire en mobilisant des psychologues et/ou infirmiers dans le cadre d'une méthodologie d'intervention non coercitive.

Budget prévisionnel et évaluation restent à estimer.

2-7 Instaurer un dispositif de soins psychiatriques intensifs à domicile en alternative à l'hospitalisation

Nouvelle action portée par le Pôle 4 du CH Jury visant à transformer une unité hospitalière de soins à temps complet en équipe de soins intensifs à domicile. Démarche inspirée par les expériences des EPSM d'Angers et de Lille Métropole.

Public cible : personnes présentant des signes de décompensation psychique aiguë, des décompensations, situations de crise et d'urgence ; cible de 20 patients en simultané.

Objectifs : améliorer l'accès et l'adhésion aux soins, la qualité des soins et l'accompagnement dans un projet de vie ; maintenir les patients dans leur milieu de vie, leur intégration sociale ; diminuer le recours à l'hospitalisation.

Missions : intervenir précocement et rapidement au domicile des patients, évaluer le niveau d'intervention requis, les ressources à mobiliser et coordonner les services ; consulter et associer les aidants ; accompagner les patients sur trois semaines, une modalité renouvelable une fois : alternance de temps individuels et de temps collectifs avec des groupes de parole et de soutien sur le modèle des thérapies brèves pour les patients et des groupes d'accueil pour les aidants.

Territoire : Val de Fensch et Vallée de l'Orne.

Modalités et calendrier prévisionnel : constituer une équipe pluridisciplinaire, recruter un case manager, implanter l'équipe dans un lieu autre que l'hôpital ou un CMP ; mise en place en septembre 2021.

Budget prévisionnel : financement par redéploiement des moyens disponibles ; un besoin de financement estimé entre 50 000 et 60 000 € pour recruter un case manager.

Évaluation : file active et durée moyenne d'accompagnement ; taux de recours à l'hospitalisation (libre et sans consentement) et durée moyenne ; taux de rechute et de ré hospitalisation ; enquête satisfaction patients, aidants et partenaires ; analyse des événements indésirables graves ; évaluation des pratiques professionnelles par le service qualité ; analyse socio démographique des patients.

Axe 3- Améliorer la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes

3-1 Equipe mobile adolescents

Nouveau projet d'offre mobile de repérage et d'accompagnement en pédopsychiatrie portée par le CHS de Sarreguemines.

Partenaires : services de psychiatrie adultes du CHS de Sarreguemines ; établissements de santé de Sarreguemines et Forbach ; établissements scolaires du second degré, professionnels du plan de réussite éducative ; clubs de prévention des Communes ; PAEJEP ; Maisons du département ; ESMS, ITEP et SESSAD Vincent de Paul de Sarreguemines, IME de Guise de Forbach, IME et IMPRO et SESSAD 3S de Sarreguemines.

Publics : adolescents et jeunes adultes de 11 à 21 ans en situation de mal-être, avec des troubles (comportement, apprentissages, alimentation), des pathologies associées, phobie et décrochage scolaires, des conduites addictives ; professionnels de l'Education Nationale, des secteurs social et médico-social.

Objectifs : être disponible et disposer d'un lieu facilement accessible aux jeunes ; repérer les adolescents et jeunes adultes en difficulté, créer un lien et faciliter l'accès aux soins ; désamorcer les situations complexes et prévenir les situations de crise ; contribuer à consolider un réseau de prise en charge précoce des adolescents en soutenant les professionnels de l'Education Nationale, des secteurs social et médico-social ; créer et maintenir le lien entre l'adolescent et les équipes de soins ; favoriser la reprise du lien entre un adolescent et sa famille ;

Modalités et calendrier prévisionnel s'implanter l'équipe sur les deux CMP de Forbach et Sarreguemines ; intervenir sur demande (adolescent, famille ou partenaire) en semaine 08H-17H de façon programmée (non urgente) (adaptable si prise de rendez-vous) et organiser une rencontre rapide, marge de 1 à 10 interventions pour évaluer, accompagner vers les soins et/ou orienter vers un partenaire idoine ; assurer le lien avec les familles ; proposer un entretien de clôture de la demande et/ou laisser une possibilité d'accès ultérieur aux soins ; intervention en binôme pluridisciplinaire en mode aller vers ; 3 mois de préparation nécessaires avant le lancement sous condition de financement.

Territoire : Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) 9 Moselle Est.

Budget prévisionnel : 319 600 €.

Evaluation : file active ; questionnaires de satisfaction patients, aidants et partenaires ; typologie des troubles et des difficultés ; nombre et typologie des interventions ; partenariats formalisés.

3-2 Equipe mobile soins étude

Nouvelle action portée par le Centre Mathilde Salomon Fondation Vincent de Paul de Phalsbourg.

Partenaires : services de l'Education Nationale, conseiller principal d'éducation, professionnel des services de promotion de la santé en faveur des élèves (médecin, infirmier ou assistant social), un professeur de l'élève idéalement le professeur principal.

Objectifs : organiser un projet de soins-études au sein des établissements scolaires ; appuyer les équipes scolaires ; prévenir ou permettre une hospitalisation.

Public cible : adolescents en rupture, en refus scolaire, effectif de 20 / 12-20 ans de la 6^e à la terminale des filières générales et techniques.

Territoire : 01H30 de trajet autour de Phalsbourg lieu d'implantation du Centre Malthilde Salomon au-delà des limites départementales (, concerne 54, 57, 67 et 88).

Budget : 644 500 €

Modalités : ouvrir le service 200 jours par année scolaire ; entrée sur demande de l'adolescent, de sa famille, de l'Education nationale et/ou les soignant, recherche de l'adhésion de l'adolescent ; sortie par la levée des troubles ou l'orientation vers une structure de soins adaptées ; rencontrer et échanger avec l'équipe pédagogique pour diagnostic, conseils et adaptation du parcours scolaire ; rencontre du patient et de sa famille si nécessaire, à des fins diagnostiques ; proposer une hospitalisation brève si besoin d'un bilan approfondi ou un temps de séparation ; après les premiers contacts, un échange a minima hebdomadaire entre des membres de l'équipe mobile et les correspondants de l'établissement scolaire pour suivre et ajuster le projet (en visioconférence si possible) .

Evaluation : durée moyenne de séjour comparée avec la DMS en hospitalisation complète ou de jour ; file active ; évolution du nombre de demandes d'admission en hospitalisation complète ou de jour ; fréquence et délai de retour en classe des adolescents ; enquêtes de satisfaction des adolescents et de leurs parents ; adolescents ayant bénéficié d'un projet soins-études réussi dans son établissement scolaire suite à une phase de conseil et accompagnement de l'équipe sans intervention directe auprès de l'adolescent ; nombre de sorties anticipées du CMS liées à l'accompagnement post-hospitalisation de l'équipe mobile.

3-3 Prise en charge précoce des adolescents et des jeunes adultes

Nouvelle offre graduée de pédopsychiatrie-psychiatrie portée par le CH Lorquin.

Public cible : 15-25 ans en difficulté, en crise aiguë, avec des troubles à risque de complication.

Partenaires : services de psychiatrie adulte et d'addictologie du CH Lorquin ; établissements de santé : services de pédiatrie et de gynécologie ; Maison des adolescents, Antenne de Saint-Avoid ; ESMS (IMPro, MECS, ITEP, SESSAD, SERAD) ; Centre Mathilde Salomon de Phalsbourg ; Services de l'enfance (PMI, ASE, PJJ) ; Missions Locales ; Centre Moselle Solidarité du Département ; Education Nationale, Enseignement supérieur ; parents et aidants ; professionnels de santé libéraux.

Objectifs : prendre en charge les facteurs de risque des troubles, détecter les troubles et éviter les complications, traiter les complications pour prévenir les séquelles et les récives ; favoriser la réinsertion socio professionnelle.

Modalités : instaurer une consultation dédiée rapidement accessible ; créer deux lits d'hospitalisation complète ; organiser un accueil d'urgence au sein des services d'hospitalisation de jour ; renforcer la coopération entre les services de pédiatrie et faciliter les admissions.

Budget prévisionnel : 398 602 €

Evaluation : file active adolescents et jeunes adultes ; nombre de bilans-diagnostic ; délais d'attente : consultation diagnostic, admission en hospitalisation de jour ou à temps complet ; file active en réhabilitation ; Nombre de patients suivis au CRJA délai d'attente pour un suivi par le CRJA ; enquête de satisfaction des usagers et des aidants ; nombre de personnels formés au dépistage, à la prise en charge des adolescents.

3-4 Equipe de dépistage et de diagnostic précoce autisme TND, soins et interventions, aide à l'inclusion scolaire

Nouvelle offre d'intervention précoce en pédopsychiatrie portée par le CH Lorquin.

Public cible : enfants de 2 à 4 ans présentant des troubles du spectre autistique (TSA) et des troubles du neuro développement (TND).

Partenaires : professionnels de santé libéraux, de la petite enfance (PMI, EAJE comme les crèches, halte-garderie, RAM, MAM) ; ASE ; PJJ ; Education Nationale ; ESMS (CAMPS IME, MECS, CDE, ITEP, SERAD SESSAD) ; MDPH ; Centre Ressources Autisme CRA ; établissements de santé.

Objectifs : améliorer le diagnostic précoce TND-TSA notamment pour les ESMS (5 diagnostic réalisés et/ou engagés par mois) ; atténuer les troubles, favoriser l'intégration scolaire et sociale ; améliorer l'accès aux soins (localisation) et la qualité des soins (35 enfants suivis en continu)

Modalités : renforcer les effectifs médicaux et paramédicaux (psychiatre, neuropsychologue, infirmier, éducateur, psychomotricien, ergothérapeute) et organiser des intervention à domicile ou des suivis ambulatoires ; disposer de formateur TED ; créer un hôpital de jour et favoriser des parcours croisé avec les services d'école inclusive comme l'unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) de Sarrebourg et les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Territoire : Moselle sud, secteur de psychiatrie du CH Lorquin.

Evaluation : enquêtes satisfaction usagers, aidants ; nombre de diagnostics de TSA/TND ; délais d'attente ; file active de l'hôpital de jour et délai d'attente.

Budget prévisionnel : à estimer, besoin de financement essentiellement centré sur des personnels à recruter.

3-5 Programme de collaboration médico-psychologique en périnatalité

Nouvelle offre graduée de prévention et de soins portée par le Pôle 3 de pédopsychiatrie du CH Jury avec un adossement au CMP Winnicott de Metz.

Objectifs : créer un parcours de soins gradué en psychiatrie périnatale et constituer un réseau de santé mentale périnatale.

Partenaires : services de psychiatrie adulte et SPUL CH Jury ; CLSM et CLS du territoire messin ; PMI, ASE et CDE ; établissements et services petite enfance de la Ville et de la Métropole de Metz ; Maternités du CHR Metz-Thionville et HC Claude Bernard ELSAN ; PS libéraux ; CRA Lorraine ; CAMPS ; SESSAD ; Justice

Modalités : constituer deux nouvelles unités de soins articulés par un point d'entrée unique (numéro d'appel) régulé par un infirmier, organiser un réseau d'acteur avec l'appui du CLSM du territoire messin ; finaliser la mise en place des unités et le fonctionnement du réseau à horizon 2022.

Territoire : secteur de pédopsychiatrie du CH Jury.

Budget prévisionnel : à estimer, redéploiement de moyens existants et recrutement de personnels.

- Créer une unité mobile de psychiatrie périnatale

Objectifs : dépister précocement les troubles de la relation et du développement du très jeune enfant et faciliter l'alliance thérapeutique avec les parents et les familles ; renforcer la coopération avec les partenaires de la petite enfance, de la PMI, de la psychiatrie adulte et les professionnels de santé libéraux ; contribuer à la conduite d'action de promotion de la santé mentale ; constituer et animer un réseau en santé mentale périnatale.

Publics cibles : familles, parents notamment les plus démunies et les plus vulnérables ; professionnels de santé libéraux et de la psychiatrie adulte.

Modalités : participer aux réunions d'équipes des maternités (CHR Hôpital Femme Mère Enfant et Clinique Claude Bernard Groupe ELSAN) ; assurer des consultations en crèches et halte-garderie ; réaliser des visites au domicile des familles vulnérables, de façon conjointe avec les professionnels de la PMI, en lien avec le programme PANJO ; proposer des synthèses aux professionnels de la psychiatrie adulte ; proposer des réunions de supervision aux maternités et à la PMI à long terme ; former les professionnels du réseau au repérage des troubles précoces de la communication et des signes de dépression du pré et *post partum* chez les parturientes.

- Créer une unité de pédopsychiatrie périnatale et petite enfance U3PE

Objectifs : dépister précocement les troubles de la relation parents bébé et du développement psychoaffectif du très jeune enfant ; offrir un cadre de consultation adaptables à toutes les parentalités avec des soins gradués ; améliorer le dépistage des troubles psychiques *post partum* et diminuer l'impact des situations traumatiques autour de la grossesse.

Publics cibles : enfants de 0 à 3 ans avec des signes de souffrance émotionnelle ou de retard de développement et leurs parents ; parents en difficulté (bien être affectif de l'enfant, fonction parentale, harmonie de la relation avec l'enfant) ; parturientes et leurs partenaires ; parents, hommes et femmes présentant des troubles psychiatriques avec un projet de grossesse hors période de décompensation psychique.

Modalités : mettre en place un accueil de groupe des familles de 1 à 6 séances renouvelables après synthèse, ouvert aux pères et aux nouvelles parentalités ; réaliser des soins ciblés et assurer la liaison avec tous les partenaires ; proposer des consultations médicales et des soins pluridisciplinaires (psychothérapies, bilans psychomoteurs, entretiens infirmiers, ateliers, bilans sociaux, accompagnement infirmier).

3-6 Expérimenter la pluridisciplinarité en prévention spécialisée

Action expérimentale portée par l'équipe de prévention spécialisée Metz-Woippy CMSEA.

Objectif et public cible : évaluer la situation psychique des jeunes en voie de marginalisation (isolé et en rupture de lien social).et/ou de leur famille ; soutenir, accompagner et orienter vers l'accès aux soins ; intégrer les situations de crise et la dimension traumatique

Modalités : intégrer un psychologue dans l'équipe mobile de prévention spécialisée, intervenir dans le cadre des démarches aller vers programmées ou non (situations d'urgence), proposer une disponibilité au public hors institution, créer un lien régulier, une relation de confiance et de proximité, changer les représentations en santé mentale

Partenaires : EMPP ; MDA ; services de pédopsychiatrie et psychiatrie notamment les CMP ; Collectivités Territoriales, CCAS.

Budget prévisionnel : fonds propres CMSEA en amorce ; besoin de financement pour la poursuite.

.3-7 Soutien psychologique dans le cadre de la Maison de la parentalité

Nouvelle action portée par la Communauté de Communes du Pays Boulangeois, service de la Maison de la Parentalité.

Contexte : la Maison de la Parentalité anime un lieu accueil enfants parents 0-6 ans itinérants sur 4 sites, un atelier mensuel futur parent et une permanence bi mensuelle d'accueil et information ; hausse de la demande de soutien psychologique des familles sur 2017-2019, en hausse depuis la crise COVID19 et en lien avec le stress lié aux problèmes de gestion du quotidien et aux comportements.

Partenaires : PAEJEP CJC Pause parent PEP 57 ; Institut de la Parentalité Bordeaux ; CAF et Département de la Moselle ; services de pédopsychiatrie du CH Lorquin.

Objectifs et public cible : proposer une permanence de conseil et prévention aux parents ; organiser une supervision psychologique d'atelier parents-enfants de 7 à 10 ans.

Publics cibles : parents pour la permanence conseil ; enfants de 7 à 10 ans et leurs parents pour la supervision.

Modalités : mobiliser du temps de psychologue au sein des activités de la Maison de la Parentalité.

Budget prévisionnel : une première estimation de 27 000 € pour 45 interventions hebdomadaires de 4 heures pour la supervision, de 33 750 € pour 90 permanences de 3 heures sur 45 semaines, deux fois par semaine ; total de 60 750 €.

3-8 Accès à une psychothérapie pour les jeunes adultes en situation de précarité

Réflexion portée par le CPAM et son Centre Examen de Santé (CES) de Metz Pontiffroy.

Public cible : adolescents et jeunes adultes en situation de précarité et de souffrance mentale.

Partenaires : Maison des adolescents et services de psychiatrie du CH Jury ; CLSM ; Collectivités Territoriales et EPCI ; CCAS ; Missions Locales ; équipe de prévention spécialisée.

Territoire : Départemental sous condition de prise en charge par le CES.

Budget prévisionnel : à déterminer sur la base d'une série de consultations ; crédits Assurance Maladie.

Autres modalités à définir.

Axe 4 - Prévenir et gérer les situations de crise

4-1 Créer un nouveau centre d'accueil et de crise (CAC) en Moselle-Est

Nouvelle action portée par le CHS Sarreguemines inscrite dans le projet médical d'établissement.

Partenaires : service d'accueil des urgences du GHT 9 Moselle Est ; SAMU Centre 15 ; antenne Lorraine nord du centre régional du psycho traumatisme ; INICEA Saint-Avold.

Objectif : organiser de courtes périodes d'observation ou des prises en charge intensives des patients en crise psychiatrique

Public cible : patients en situation de crise suicidaire et/ou de traumatisme psychique, dont le trouble ne nécessite pas une hospitalisation classique mais pour lesquels une sortie immédiate et un suivi ambulatoire simple sont contre indiqués.

Territoire : GHT 9 Moselle Est.

Autres modalités restent à définir.

4-2 Constituer une équipe mobile de soins post-urgences

Nouvelle action portée par le CH de Jury. Offre de soins complémentaires au SPUL CAC.

Objectifs : adapter les traitements, maintenir le lien, prévenir les rechutes et éviter les ré hospitalisations, faciliter les sorties SPUL CAC en assurant la transition dans l'attente d'une prise en charge

Modalités : visites à domicile ou entretiens à distance à J2, J6, J10, accompagnement au premier rendez-vous en CMP ; entretiens de reconvoctions paramédicaux et médicaux aux urgences psychiatriques.

Publics cibles : patients névrotiques et psychotiques en état de souffrance transitoire ; patients avec antécédents de tentatives de suicides, souffrant de stress post traumatique ; aidants des patients.

Budget prévisionnel : 212 960 €

Evaluation : file active; taux de VAD et d'hospitalisation ; délai d'attente CMP ; enquête de satisfaction.

4-3 Former aux premiers secours en santé mentale

Une action en cours pour le public étudiant, menée par l'Université de Lorraine et financée par l'ARS Grand Est.

D'autres publics à cibler en lien avec l'action 1-5 visant à adapter les programmes de formation.

4-4 Décliner le programme VIGILANS

Action en cours de mise en œuvre par le CPN Laxou. Dispositif de soins post hospitalier.

Partenaires : établissements sanitaires dotés d'un service d'accueil des urgences SAU, CHR Metz-Thionville, CH Robert Pax de Sarreguemines, Clinique Claude Bernard, CH Saint-Nicolas de Sarrebourg, CHIC UNISANTE Marie-Madeleine de Forbach, Hôpital de Saint-Avold Groupe SOS ; établissements de santé mentale ; professionnels de santé libéraux notamment les médecins généralistes.

Objectifs : lutter contre la récurrence en matière de tentative de suicide et éviter les décès par suicide.

Public cible : personne ayant réalisé une tentative de suicide accueillie dans un service d'accueil des urgences d'un hôpital.

Missions : recontacter systématiquement les patients hospitalisés pour tentative de suicide ; évaluer le risque et assurer une veille ; maîtriser le réseau des professionnels de santé pour orienter les patients ; formation à la gestion de crise suicidaire.

Territoire : Département ; Metz-Thionville déjà inclus ; Moselle Est et Sud à inclure.

Evaluation : file active par établissement ; taux de couverture des établissements du Département ; taux d'hospitalisation pour tentative de suicide.

4-5 Développer le réseau de la cellule d'urgence médico psychologique (CUMP)

Porteur : CUMP 57 Centre 15.

Partenaires : ARS DT-57 ; CUMP régionale ; Collectivités Territoriales et EPCI, CCAS ; CLS et CLSM.

Contexte : effets immédiats et retards de la crise épidémique COVID19 ; plans grand froid et canicule des Collectivités Territoriales, de nature à permettre la constitution d'un réseau pro actif d'alerte et d'orientation des personnes fragiles en détresse, souffrance psychique.

Objectifs : mieux faire connaître les missions de la CUMP ; renforcer le réseau de professionnels de santé qualifiés volontaires CUMP ; articuler le fonctionnement de la CUMP et l'antenne Lorraine Nord du Centre Régional du psycho-traumatisme ; développer un réseau pro actif d'acteurs locaux susceptibles d'informer et d'orienter les personnes en souffrance vers la CUMP.

Modalités : circulaire de référence CUMP.

Périmètre : Département de la Moselle et soutien au Département de la Meuse.

Budget : financement par des crédits missions d'intérêt général (MIG) déléguée par l'ARS Grand Est.

Evaluation : bilan d'activité ; évolution de l'effectif de volontaires CUMP ; nombre et typologie des nouveaux partenaires.

4-6 Installer l'antenne Lorraine Nord du Centre régional du psycho traumatisme Grand Est

Nouvelle offre de soins portée par le CHR Metz-Thionville dans le cadre d'une expérimentation régionale régionale Grand Est de 3 années portée par les Hôpitaux Universitaires (HUS) Strasbourg.

Objectifs : proposer une offre de soins en matière de psychotraumatisme ; former les acteurs

Public cible : victimes de psycho traumatisme sans distinction de type (physique ou psychique, accident, violences, maltraitance...) ou de population (enfant, adulte, personne handicapée, migrant...).

Partenaires ; HUS Strasbourg ; CUMP 57 et 55 ; Centre Pierre Janet de l'Université de Lorraine ; HIA Legouest ; DDFE ; CLAV ; Associations d'aide aux victimes de violence.

Périmètre : Département de la Moselle et soutien au Département de la Meuse.

Budget prévisionnel : 58 200 € de crédits FIR en 2020 avec un complément exceptionnel de 42 000 € lié à la crise COVID19.

4-7 Etudier la santé psychologique, la santé au travail des soignants et personnels des EHPAD et des hôpitaux de la Moselle suite au COVID-19, projet CHIANTI

Nouvelle action de recherche portée par le Centre Pierre Janet de l'Université de Lorraine.

Contexte : émergence du projet dans le contexte de crise épidémique COVID19 lors d'échanges entre le Centre Pierre Janet, la CUMP SAMU 57, l'ARS DT-57 ; le Département et la Métropole de Metz.

Publics cibles : ensemble des soignants et non soignants des services hospitaliers de première ligne et des EPHAD de Moselle.

Objectifs : évaluer les impacts de la crise COVID19 en termes de santé psychologique, de santé physique et d'évolution de leur implication dans le travail ; permettre aux établissements d'adapter leur politique de formation et de management.

Partenaires : Laboratoire Adaptation, mesure et évaluation en santé (APEMAC) de l'Université de Lorraine ; Centre d'investigation clinique Epidémiologie Clinique (CIC-EC) de Nancy INSERM-UL-CHRU ; établissements de santé et EPHAD.

Modalités : suivi de cohorte à 0, 3, 6 et 12 mois sur la santé psychologique au travail (critère principal), la qualité de vie, la résilience, l'espoir, les troubles anxio-dépressifs et de stress post-traumatique face aux décès de patients recrutement inclusion de personnes volontaires majeures pendant 3 mois puis suivi sur 12 mois / méthode quanti questionnaires et échelles et quali 120 entretiens semi directifs

Calendrier : durée de 18 mois de mai 2020 à juin 2022.

Budget : 289 936 € financés par l'ANR, la Région Grand Est, l'Université de Lorraine, le Département et la Métropole de Metz.

Evaluation : publication et exploitation de l'étude ; appropriation par le secteur hospitalier et médicosocial.

4-8 Proposer une offre universitaire renouvelée en matière de psycho traumatisme

Porteur : Centre Pierre Janet de Metz – Université de Lorraine.

Contexte : DU dimensions multiples du psycho traumatisme dispensé par le Centre Pierre Janet depuis de nombreuses années ; évolution des connaissances scientifiques en matière de psycho-traumatisme ; mise en place du Centre régional du psycho traumatisme Grand Est ; crise épidémique COVID19 ; crise migratoire.

Partenaires : Centre régional du psycho traumatisme Grand Est des HUS et son antenne Lorraine Nord portée par le CHR Metz-Thionville ; Université de Strasbourg ; HIA Legouest et CH Jury.

Objectifs : faire évoluer le diplôme universitaire existant sous la forme d'un diplôme inter universitaire, mettre à jour les contenus et l'offre pédagogique et favoriser la dimension pluri institutionnelle.

Modalités et calendrier : groupe de travail constitué en décembre 2020 par le Centre Pierre Janet ; objectif de nouveau DIU pour la rentrée universitaire 2022-2023.

Axe 5 - Renforcer la santé globale par un accès simultané aux soins somatiques et psychiatriques

5-1 Finaliser les projets de recomposition de l'offre de psychiatrie

- **Reconstruire le CH Jury**
- **Recomposer l'offre de psychiatrie en Lorraine Nord**

Deux actions d'envergure en cours de mise en œuvre.

Acteurs concernés : CH Jury ; CHR Metz-Thionville ; Centre de soins Grand Est CLINEA. ; Collectivités Territoriales et EPCI.

Territoire : GHT 6 Lorraine Nord.

Modalités précisées ultérieurement.

5-2 Développer un programme relatif aux déplacements et aux transports

Nouvelle action visant à mobiliser les offres de transport collectif, à la demande ou solidaire pour faciliter l'accès aux soins des populations éloignées des offres.

Objectif : identifier, recenser les offres de transports à la demande et les offres solidaires disponibles.

Portage à définir avec les partenaires suivants : Préfecture et DREAL ; Communes et EPCI ; Métropole de Metz ; Syndicats mixtes ; Région Grand Est ; CLS et CLSM.

Public cible : publics captifs des transports publics, ne disposant pas d'accès à une voiture particulière, comme les jeunes, les seniors, les personnes à mobilité réduite, les personnes en recherche d'emploi ou en insertion.

Territoire : ensemble du Département.

Modalités, calendrier et financement à définir.

5-3 Télémédecine et entretien à distance

Nouvelle action visant à développer une nouvelle offre de soins subsidiaire à la rencontre physique entre les patients et les professionnels de santé.

Porteur : établissements de santé et de santé mentale ; ESMS ; structures libérales d'exercice de soins coordonnés, ESP, MSP et CPTS.

Partenaires : GCS Pulsy, Région Grand Est, Département de la Moselle.

Objectifs : préserver et améliorer la qualité de vie des patients dans un contexte général de vieillissement de la population et d'éloignement des offres ; développer la coordination des professionnels de santé ; accroître l'efficacité des soins (prévenir l'hospitalisation ou la ré-hospitalisation, diminuer le recours aux urgences, réduire le coût des transports).

Territoire : ensemble du Département, périmètre des GHT.

Autres modalités restent à définir avec un point de vigilance consistant à ne pas créer d'inégalité sociale en laissant de côté la population qui n'utilise pas d'outils numériques.

5-4 Renforcer les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)

2 EMPP en fonctionnement portées par le CHS Sarreguemines et le CH Jury.

Objectifs : intensifier les interventions et les modes aller vers les publics ; former les acteurs du champ de la santé mentale ; mettre en réseau les deux équipes 57 pour partager les expériences.

Partenaires : CLSM, CCAS, Collectivités Territoriales et EPCI, acteurs sociaux, de l'hébergement et du logement accompagné ; établissements de santé et de santé mentale ; PASS.

Public cible : personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Territoire : sectorisation psychiatrique du CH de Jury et du CHS Sarreguemines.

Budget prévisionnel : besoin d'un financement complémentaire de 40 000 € par équipe soit un total de 80 000 € pour recruter 2 ETP IDE, 1 IDE par équipe ; demande de mobilisation de crédits de missions d'intérêt général.

5-5 Optimiser le temps médical dans le cadre des exercices coordonnés :

- **Infirmier de Pratique Avancée (IPA)**
- **Protocoles de délégation de tâches**

Portage à définir au sein des établissements de santé mentale et à étudier dans le cadre des exercices coordonnés en secteur libéral.

Nouvelles actions à faire émerger dans les domaines de la santé mentale et de l'addictologie.

Territoire : ensemble du Département ; secteurs de psychiatrie et GHT ; périmètre des CPTS.

Autres modalités à définir.

5-6 Expérimenter la conciliation médicamenteuse en psychiatrie

Nouvelles actions à faire émerger sein des établissements de santé mentale volontaires.

Contexte : activité d'amélioration de la qualité des soins de dispensation de médicaments en lien avec la certification des établissements visant à analyser et comparer les traitements du patient à son admission, à identifier et corriger les divergences de prescriptions.

Objectifs : sécuriser le circuit du médicament ; prévenir les événements indésirables ; renforcer le lien ville-hôpital.

Partenaires : URPS Pharmaciens et Médecins libéraux ; professionnels de santé libéraux ; patients et leurs proches aidants.

Modalités prévisionnelles de mise en œuvre : définition d'un cahier des charges ; consultation des établissements par appels à candidature, engagement d'un établissement, implication des professionnels hospitaliers et libéraux, priorisation sur un choix de patients.

Budget prévisionnel : à définir ; CPOM ARS URPS Pharmaciens en amorce si possible.

Evaluation : nombre d'établissements de santé mentale engagés et nombre de patients intégrés.

5-7 Programme visant à adapter les soins somatiques aux personnes souffrant de troubles et de handicap psychiques

- Consultations médicales somatiques dédiées aux personnes en situation de handicap

Une action existante à renforcer et portée par le CHR Metz-Thionville qui dispose d'une unité de soins dentaires pour les personnes vulnérables sur le site de l'Hôpital Bel Air à Thionville.

Des nouvelles actions portées par les établissements de santé y compris de santé mentale dans le cadre des GHT sont à développer.

Objectif : faire émerger de nouveaux projets d'accès aux diverses spécialités médicales somatiques dans le cadre des AAP ARS Grand Est.

Partenaires : équipe relais handicaps rares ; centre de ressources pour l'autisme.

Contexte : Instruction ministérielle du 20/10/2015 relative à la mise en place de dispositifs de consultations dédiées pour personnes en situation de handicap.

Territoire : Département ; GHT.

Budget prévisionnel : 126 700 € maximum par an et par dispositif (base de l'AAC 2020 ARS Grand Est).

Evaluation : file active et partenaires des offres existantes ; nouvelles offres créées.

- Etendre le réseau Handident Alsace en Moselle

Nouvelle action à porter en partenariat avec le réseau Handident, les chirurgiens-dentistes libéraux, Conseil de l'Ordre et l'URPS Chirurgiens-dentistes.

Objectif : faciliter l'accès aux soins bucco dentaires, aux dépistages bucco dentaires ; former les professionnels à la prise en compte du handicap dans la pratique ; développer les cabinets ressources.

Autres modalités à définir.

5-8 Favoriser la médiation interculturelle et l'interprétariat

Contexte :

- le Département est confronté à un flux massifs de demandeurs d'asiles et à la présence sur le territoire de migrants avec d'importants besoins en santé mentale ;
- médecins et sages-femmes du secteur libéral vont bénéficier d'un marché public ARS Grand Est pour un accès gratuit sur simple demande à un service d'interprétariat professionnel, soumis au secret professionnel et disponible 24H/24, 7J/7.

Une réflexion plus globale reste à mener dans le cadre d'une approche globale intégrant la médiation interculturelle et l'interprétariat par les acteurs du champ de la santé mentale. Un groupe de réflexion a été constitué en septembre 2019 par le CLSM Ville et le CCAS Metz.

Objectif : fédérer les acteurs de la santé mentale en matière d'approche interculturelle ; former et spécialiser certains professionnels ; développer la médiation et l'interprétariat interculturels.

Partenaires : établissements de santé mentale ; PASS des établissements de santé et coordination des PASS Grand Est ; Centre d'examen de santé CPAM 57 ; Migration Santé Alsace et Réseau de l'Interprétariat médical et social (RIMES) ; ORIV Grand Est ; Collectivités Territoriales et EPCI, CCAS ; Département ; IRTS ; Associations sociales.

Autres modalités à définir.

5-9 Développer l'offre médico-sociale ACT, LHSS, LAM

Porteurs : ARS DT-57 et DDCS 57.

Partenaires : associations gestionnaires d'établissements et de services médico sociaux ; SIAO ; établissements de santé et de santé mentale ; structures d'exercice coordonné ; dispositif d'appui à la coordination ; Collectivités Territoriales et EPCI.

Objectifs : implanter de nouvelles offres et renforcer les offres existantes (extension de place) pour améliorer l'offre globale, sa répartition sur les territoires et sa proximité vers les populations ; renforcer l'articulation des offres avec les secteurs hospitalier et social.

Public cibles : personnes en situation de précarité cumulant les fragilités.

Modalités : réaliser des études de besoins, analyser l'activité des gestionnaires d'offre LHSS, LAM, ACT pour déterminer

Territoire : ensemble du Département.

Budget : crédits ONDAM médico-social de la LFSS sous condition d'arbitrage favorable dans le cadre de la campagne budgétaire annuelle

Evaluation : nombre et typologie des nouvelles offres et des offres renforcées ; files actives ; taux d'occupation des offres et liste / durée d'attente pour un accès.

5-10 Finaliser la recomposition de la filière hospitalière en addictologie de l'axe Metz Thionville

Porteurs : CHR Metz Thionville en lien avec le CH Jury.

Partenaires : HIA legouest ; Groupe UNEOS ; Clinique Claude Bernard Groupe ELSAN ; autres établissements de santé ; CMSEA, CSAPA CAARUD ; CDPA, Centre Edison CSAPA et CSSRA de Maizeroy ; Réseau Hébergement Thérapeutique en Addictologie Grand Est (HeTAGE) ; Dispositifs d'appui à la coordination (Réseaux de santé).

Objectifs : disposer de lits de sevrage de niveau 1 identifiés sur Metz et Thionville ; organiser l'activité de l'équipe de liaison en addictologie.

Territoire : GHT 6 Lorraine Nord.

Budget prévisionnel : financement par des crédits missions d'intérêt général (MIG) déléguée par l'ARS Grand Est et tarification à l'activité sur la base d'autorisation de médecine.

Evaluation : lits de sevrage simples identifiés dans des services hospitaliers sur Metz et Thionville, file active et nature des orientations ; rapport d'activité de l'équipe de liaison.

5-11 Proposer une offre de stimulation magnétique trans crânienne répétitive

Nouvelle offre thérapeutique non médicamenteuse portée par la Maison de santé Sainte-Marguerite de Novéant-sur-Moselle.

Public cible : personnes atteintes de troubles de l'humeur (épisode dépressif isolé, épisodes dépressifs récurrents, dépression résistante non mélancolique), les TOCs, autres troubles anxieux (troubles paniques, syndrome de stress post traumatique), addictions et schizophrénie ; patients pour lesquels les méthodes médicamenteuses (résistance, manque d'efficacité, intolérance) ou non médicamenteuses sont en échec, épisodes dépressifs majeurs et récurrents, syndromes douloureux.

Objectif : proposer une nouvelle thérapeutique alternative et complémentaire aux médicaments.

Mise en œuvre : Eléments déjà présents sur le périmètre d'action du projet

Territoire : GHT 6 et Département ; Région Grand Est.

Evaluation : file active et nombre de séances, taux de réponse au traitement ; taux de rechute et de ré hospitalisation ; effet sur la durée d'invalidité et d'arrêt de travail ; patients en maintien d'activité professionnelle enquête satisfaction des patients et des aidants

Calendrier : lancement du projet en 2018, sélection d'un partenaire, étude de coûts, acquisition de matériel, formation de personnels ; démarrage de la technique en janvier 2019 et nouvelle session de formation de personnels en septembre 2019 ; montée en charge progressive en 2020.

Budget prévisionnel : 149 361 €.

Axe 6 – Structurer la psychiatrie légale, lier la santé mentale et les sciences pénitentiaires

Les actions ciblées dans cet axe nécessitent encore de mobiliser et de réunir les acteurs concernés pour préciser les modalités et engager le travail. Les différents items sont plus ou moins renseignés. L'opportunité et le besoin de mener ces actions sont unanimement reconnus par les acteurs.

6-1 Prévenir les tentatives de suicide et le suicide des personnes sous-main de justice

Action de renforcement de la prise en charge de santé des personnes sous-main de justice.

Objectifs : informer et sensibiliser ; capitaliser les expériences nationales ; former les professionnels.

Porteurs : unités sanitaires ; SMPR ; Directions du Centre Pénitentiaire de Metz-Queuleu et de Maison d'Arrêt de Sarreguemines ; Direction interrégionale de l'administration pénitentiaire ; SPIP ; ARS.

Territoire et public cible : ensemble du Département, personnes sous-main de justice, en milieu fermé et en milieu ouvert, personnels de l'administration pénitentiaire et du SPIP.

Autres modalités à définir.

6-2 Consolider les démarches de sevrages des personnes sous-main de justice

Contexte : la détention est une période propice à l'initiation de sevrages et de soins en addictologie, une démarche importante car les conduites addictives sont une cause majeure de récidive en matière de délinquance ; la consolidation des démarches en milieu ouvert des soins initiées en détention au-delà du milieu fermé est tout aussi importante.

Porteurs : unités sanitaires ; SMPR ; CSAPA-CAARUD ; CSSRA CDPA.

Partenaires : Directions du Centre Pénitentiaire de Metz-Queuleu et de Maison d'Arrêt de Sarreguemines ; Direction interrégionale de l'administration pénitentiaire ; SPIP ; ARS.

Objectifs : proposer une démarche de réduction des risques et des dommages, intensifier les soins en addictologie ; développer les aménagements de peine ciblés sur la consolidation des démarches de soins et de sevrage initiées en détention.

Public cible et territoire : personnes sous-main de justice résidents dans le Département en milieu fermé et en milieu ouvert.

Autres modalités à définir.

- Augmenter les interventions des CSAPA-CAARUD en détention

Action à renforcer, portée par les CSAPA et CAARUD en partenariat avec les unités sanitaires et les directions des établissements pénitentiaires.

- Consolider les sevrages dans le cadre des aménagements de peine

Action de renforcement des offres d'accueil organisées au sein du centre de soins de suite et de réadaptation en addictologie (CSSRA) de Maizeroy géré par l'Association CDPA et du centre thérapeutique résidentiel (CTR) médico-social de Foville géré par l'Association CMSEA.

Partenaires : Administration pénitentiaire ; Magistrats.

Evaluation : nombre d'aménagement de peine réalisée au CSSRA ou au CTR et taux d'échec.

6-3 Développer la visio-conférence au SMPR et à l'UHSA pour assurer des prises en charge ambulatoires et des missions de soutien aux autres unités sanitaires

Nouvelle action portée par le SMPR du CH Lorquin et l'UHSA du CPN Laxou en partenariat avec les unités sanitaires et les Directions des établissements pénitentiaires.

Objectif : améliorer la qualité des prises en charge et faciliter la graduation des soins.

Modalités à définir.

6-4 Développer les articulations en levée d'écrou : SPIP, secteur médico-social et acteurs de l'hébergement et du logement accompagné

Nouvelle action portée par le SPIP en partenariat avec l'ARS DT-57, la DDCS-57 et les gestionnaires d'établissements et de services médico sociaux, de structures d'hébergement et de logement accompagné.

Public cible : personnes sous-main de justice.

Objectif : améliorer l'accès des personnes à une offre médico-sociale ou à un hébergement et à un logement accompagné ; éviter les sorties sèches, les mises à la rue et prévenir la récidive.

Territoire : ensemble du Département.

Evaluation : nombre de personnes accueillies au sein d'une structure et typologie ; nombre de sorties sèches.

Modalités de fonctionnement à définir.

6-5 Intégrer le centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales au réseau des acteurs mosellans

Ensemble des modalités à définir en lien avec les porteurs des antennes du centre régional de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales localisée hors de la Moselle.

6-6 Capitaliser les résultats du projet 54 d'équipe mobile de soutien à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles

Le CRIAVS du CPN Laxou mène une expérimentation à valoriser à transposer en Moselle.

Ensemble des modalités à définir.

6-7 Programme de renforcement de l'attractivité de la psychiatrie légale

- **Constituer un projet d'enseignement commun SMPR - Pôle dangerosité CHS Sarreguemines – UHSA CPN Laxou**
- **Proposer des séminaires spécialisés aux internes et aux professionnels de santé**
- **Créer un diplôme universitaire de psychiatrie légale**

Portage à définir conjointement entre les services du SMPR CH Lorquin, du Pôle dangerosité CHS Sarreguemines et de l'UHSA CPN Laxou en partenariat avec l'Université de Lorraine.

Modalités à définir.

6-8 Programme de partenariat psychiatrie, Justice et Forces de l'Ordre

- **Former aux soins pénalement contraints**

Nouvelle action à développer par le CRIAVS CPN Laxou et le SMPR CH Lorquin en partenariat avec les services de la Justice.

Modalités à définir.

- **Etablir une convention Justice / psychiatrie sur les expertises et les examens psychiatriques**

- **Etablir une convention sur les urgences psychiatriques**

Nouvelle action à faire émerger dans le cadre d'un partenariat associant : établissements de santé et de santé mentale ; SAMU Centre 15 ; Forces de l'Ordre, Police et Gendarmerie Nationales ; SDIS 57 ; représentants des médecins libéraux et des transporteurs sanitaires.

Objectif : organiser un dispositif coordonné des urgences psychiatriques

Publics cibles : personnes relevant d'une admission en soins psychiatriques sans consentement, patients connus nécessitant une réintégration en hospitalisation complète (fugue, rupture d'un programme de soins) ; personnes présentant des troubles mentaux manifestes et non consentante aux soins nécessitant un transport vers un établissement de santé.

6-9 Aider à la mise en place du projet national des soins médico-psychologiques en CRA

Ensemble des modalités à définir.

6-10 Former aux soins sans consentement

Nouvelle action de formation à monter dans le cadre d'un portage conjoint entre les services de l'ARS et des établissements de santé mentale.

Partenaires : Fédérations des Maires de Moselle et des Présidents D'EPCI ; Association des Maires ruraux de Moselle ; Préfecture et représentants des Forces de l'Ordre ; UNAFAM ; GEM.

Publics cibles : Maires et élus municipaux ; Officiers de police judiciaire.

Objectifs : aider les élus locaux à préserver l'ordre public et à favoriser l'intérêt des personnes ; sensibiliser les personnels des Forces de l'ordre.

Modalités de mise en œuvre et calendrier : à déterminer sur la base des expériences menées dans les autres départements et régions, en adaptant les outils déjà disponibles (guide, fiche pratique de procédure, foire aux questions, modèle de certificat médical et d'arrêté municipal, coordonnées des services à contacter) ; organiser plusieurs sessions en fonction des périmètres géographiques de référence (secteurs de psychiatrie et arrondissement) et prévoir d'éventuels mises à niveau, sessions de rattrapage ; intégrer les outils numériques pour la production du contenu.

Territoire : Département, en fonction des différents secteurs de psychiatrie publique.

Budget prévisionnel : à déterminer, essentiellement du temps de personnels des porteurs et de la mise à disposition de locaux.

Axe 7 transverse - Valoriser et intégrer la recherche universitaire et l'enseignement supérieur

Porteurs : équipe projet PTSM, Université de Lorraine.

Partenaires : gestionnaires d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche universitaire.

Contexte : présence en Moselle de sites de l'Université de Lorraine avec l'IAE Metz, l'UFR Sciences Humaines et Sociales et ses Départements de psychologie et de sociologie, le Centre Pierre Janet, des laboratoires de recherche tels Psychologie Ergonomique et Sociale pour l'Expérience Utilisateurs (PErSEUs), le Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S), Laboratoire APEMAC – EPSaM, Centre de Recherche sur les Médiations (CREM) ; l'IRTS de Lorraine de l'Association Lorraine de Formation et de Recherche en Action Sociale (ALFOREAS) au Ban Saint-Martin ; des instituts de formation paramédicaux ; une convention d'association hospitalo-universitaire signée en 2019 entre l'Université de Lorraine, le CHR Metz-Thionville et le CHRU de Nancy.

Objectifs : susciter des nouveaux partenariats entre les domaines des sciences humaines et la santé mentale ; ouvrir des terrains de recherche en proximité des établissements de recherche et d'enseignement ; prendre appui sur la neutralité de la recherche pour penser l'ouverture et le changement, pour faciliter la réactualisation des connaissances ; travailler sur l'accueil des étudiants internes en médecine ; proposer des séminaires spécialisées aux professionnels de la santé mentale.

Partenaires : Collectivités Territoriales et EPCI ; Département ; Région Grand Est.